

L'évêque dit non aux antennes-relais

L'évêché et la municipalité n'ont pas prolongé le contrat avec l'opérateur de téléphonie mobile. Un soulagement pour Marie-Hélène Nouvellon, plus proche riveraine des antennes.

«Bouygues a décidé d'installer des antennes-relais dans le clocher. Trois macro-stations pouvant couvrir plusieurs kilomètres. La municipalité a signé le contrat en septembre 2000. Je ne sais pas si l'évêque a été informé, ou si c'est seulement son secrétaire Toujours est-il que le curé a signé aussi ».

Comment avez-vous réagi ?

«On s'est dit qu'il valait mieux y réfléchir. On a demandé un moratoire des travaux. Refusé. Les antennes-relais ont été installées en juillet 2002. On a créé Vigilance Information Santé (VIS) à la fin de l'été, pour essayer d'alerter le maire et la population.»

Pour quel résultat ?

«La municipalité a créé une commission. On peut parler indéfiniment. Nous, on se bat pour le principe de précaution tant qu'il n'y a pas de législation protectrice de la santé. Selon des spécialistes, les antennes devraient être installées au moins à 300 mètres des habitations pour éliminer tout risque. Là, elles sont à 10 mètres des chambres ! Elles ne devraient pas excéder 0,6 volts par mètre. On a acheté un petit appareil de mesure. Autour du clocher, la valeur-limite est largement dépassée.»

Ressentez-vous des effets nocifs ?

Ils varient en fonction des appels. Ce sont des acouphènes, des sifflements dans les oreilles, des troubles du sommeil, de la fatigue... Mon mari a un cancer. Il l'avait avant. Mais on dit que les champs électromagnétiques peuvent jouer sur les défenses immunitaires.»

Êtes-vous allés au tribunal ?

«Oui, mais le tribunal administratif ne peut juger que la forme. On a joint deux recours contre Bouygues et contre SFR qui a installé des antennes-relais en zone industrielle, à 250 mètres de bâtiments constructibles. On a perdu contre l'un et gagné contre l'autre. Ça ne change pas grand chose.»

Et maintenant ?

Les antennes-relais doivent quitter le clocher de Treffort. L'évêque a précisé qu'il ne prolongerait pas le contrat. Avant les élections, l'ancienne municipalité a voté son non-renouvellement. Bouygues doit trouver un site d'ici fin octobre. Plusieurs solutions sont à l'étude. On a la chance d'avoir un habitat regroupé. Les antennes pourraient très bien être installées loin de toute habitation.»

Les riverains arrivent-ils à mieux se faire entendre ?

«Pour nous, c'est un soulagement et une satisfaction de voir que le principe de précaution a été pris en compte. Dans beaucoup d'endroits, les gens subissent, ou ils s'en vont. À Treffort, l'association a la chance de compter pas mal de retraités qui ont le temps de s'y consacrer.

Mais il existe un tel rapport de force qu'il faut beaucoup de constance pour tenir.»

Précisions: la réglementation française fixe la valeur-limite d'émission à 41 ou 58 volts/m. Très au-delà des 0,6 v/m de sécurité préconisés par certains spécialistes, et en vigueur dans plusieurs pays d'Europe.

Propos recueillis par Marc Dazy



Marie-Hélène Nouvellon sous le clocher "électromagnétique".

« Les antennes devraient être installées au moins à 300 m des habitations pour éviter tout risque. Là, elles sont à 10 mètres des chambres ! »